POLITIQUE NAMUR

SDF : Prévot VS TILLIEUX

Règlement de comptes juridique au conseil communal

"*En 2015 à Namur, un homme serait mort de froid. Il est inadmissible pour une ville comme la nôtre, dans une société qui se veut solidaire et qui est pourvue de tous les services sociaux modernes, qu'une personne soit jetée à la rue en plein hiver pour une question de quotas. Cet homme vivait chez nous, il avait une famille, des enfants. Les accidents de la vie l'ont conduit dans la rue. C'était un homme comme tout le monde et cette situation pourrait arriver à n'importe qui*".

Ainsi Eliane Tillieux débutait-elle son intervention au conseil communal jeudi soir, en revenant sur le décès de Jean-Luc, SDF qui avait épuisé son quota de nuitées à l'abri de nuit, dans la nuit de vendredi à samedi au CHR.

UN SUJET qui, forcément, a accaparé une large partie de la réunion. Beaucoup sont revenus sur ce drame. Surtout, les échanges ont été marqués par une querelle sur fond d'argumentaire juridique entre Maxime Prévot et Eliane Tillieux.

Entre le bourgmestre CDH et la cheffe de file PS de l'opposition donc, mais aussi entre l'actuel ministre wallon de l'Action sociale et celle qui occupait encore ce poste l'an dernier. Alors, ces quotas de nuitées à l'abri de nuit en période de plan grand froid : conforme ou non conforme à la législation régionale ? La bataille fait rage. On a eu droit à l'article 59 du code de l'Action sociale, puis au décret (qui lui est supérieur en matière de droit) et son article 69 sous réserve de l'article 104.

Les échanges ont été marqués par une querelle sur fond d'argumentaire juridique.

Tillieux martèle : "*Durant la période hivernale, tous les quotas doivent être levés, l'inconditionnalité de l'accueil est écrite noir sur blanc*". Prévot rétorque : "*Vous auriez dû consulter vos collaborateurs pour qu'ils vous conseillent, ce n'est pas ce que dit le décret. Et l'inconditionnalité de l'accueil ne signifie pas l'inconditionnalité de l'hébergement*". "*Vous jouez sur les mots*", soufflait ensuite la socialiste. Des arguties d'avocats.

In fine, puisque le procureur du roi de Namur s'est saisi du dossier et qu'une enquête est en cours, c'est bien le droit et la justice qui trancheront sur les éventuelles responsabilités de chacun. La vérité sur ce qui est arrivé à Jean-Luc sera judiciaire. Même si le drame, lui, est bien humain. Et le monde de la rue d'une férocité redoutable.

L.S.

L'abri de nuit de Namur. © AERTS

Copie destinée à archives@ville.namur.be

La facture du Caméo se chiffre À PRÈS DE 9 MILLIONS D'EUROS

La fin des travaux approche, le décompte se précise

La conseillère indépendante Françoise Kinet trouve décidément l'ardoise totale du cinéma Caméo difficile à avaler. Ce jeudi soir au conseil, lors du vote sur un avenant aux travaux de rénovation, elle a retracé l'historique de ce dossier fleuve depuis l'estimation d'un marché de restauration du bâtiment à 3 millions d'euros en 2011, jusqu'à aujourd'hui. En passant par des prix qui ont varié pour atteindre 7,5 millions, dernier avenant inclus, mais ce n'est pas fini. "*L'échevin Gavroy a évoqué le chiffre de 8 millions d'euros en commission*", notait l'élue.

SI ON AJOUTE encore le million déboursé par la Ville en 2005 pour l'achat du bâtiment, la facture totale est bien de 9 millions d'euros. "*Et tout cela sans aucun subside*", rappelle-t-elle. Pour le collège, le projet de rouvrir au centre-ville un cinéma dédié à l'art et essais, qui sera géré par l'ASBL liégeoise Les Grignoux (en collaboration avec des entrepreneurs namurois), d'une capacité de 750 sièges, reste un "*choix culturel fort*" autant qu'un moteur d'animation et d'attractivité.

Et l'échevin Arnaud Gavroy, en charge de la régie foncière communale, de rappeler que les Grignoux mettent plus d'un million d'euros dans l'aventure sous des formes diverses, que l'ancien cinéma a été construit dans les années 1930 et qu'il n'a fait l'objet d'aucune rénovation depuis.

"*C'est une construction telle qu'on les réalisait dans ces années de crise : à certains endroits, le mur de séparation avec la maison voisine n'a qu'une épaisseur de 5 centimètres*". En fait, une demi-brique. D'autres questions ont été soulevées : la taxe communale sur les tickets d'entrées sera la même que pour les cinémas commerciaux, les prix d'entrées devraient être légèrement inférieurs.

L. S.

© S.A. IPM 2015. Toute représentation ou reproduction, même partielle, de la présente publication, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation préalable et écrite de l'éditeur ou de ses ayants droit.